



CHATEAU SUR EPTÉ
Les Bordeaux de St Clair
1 route de Paris
27420 CHATEAU SUR EPTÉ
01 34 67 60 18

mairie.chateausurepte.27@wanadoo.fr



Collecte des encombrants sur la commune de Château sur Epte

lundi 20 septembre 2021 à partir de 4h30.

Afin que cette collecte se déroule dans les meilleures conditions, nous vous prions de bien vouloir **sortir vos déchets la veille au soir uniquement**, et de bien vouloir **respecter les consignes ci-dessous**.

La collecte concernera exclusivement les 4 catégories de déchets suivantes :

- **Encombrants** (meublier, vaisselle, poteries, plastiques...)
- **bois**
- **ferraille**
- **D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)** : ordinateurs, imprimantes, téléphones portables, appareils photos numériques, réfrigérateurs, jeux électroniques ou télévisions...)

Le bois, la ferraille et les encombrants seront collectés ensemble en benne à ordures ménagères puis amenés vers un exutoire où les différentes matières seront séparées puis valorisées. Les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) seront collectés à part. **Nous vous remercions donc de veiller à grouper les déchets en fonction de leur nature.**

Enfin, nous attirons votre attention sur le fait que sont exclus de la collecte, en raison de leur dimension, de leur poids ou de l'impossibilité de les charger :

- les objets trop volumineux (taille maximum 2m X 2m)
- les objets trop lourds : les objets déposés à la collecte doivent pouvoir être soulevés par deux personnes (poids maximum : 80 à 100 kg)
- de façon générale, les déchets dont le chargement, le transport ou la destruction constitue un danger pour le personnel, la population, l'environnement ou le matériel
- les carcasses ou les épaves de voitures et de motos ou les pièces détachées, ainsi que les autres pièces mécaniques

Sont également exclus de la collecte :

- les déchets industriels et commerciaux
- les déchets toxiques, infectieux, radioactifs, explosifs ou contenant de l'amiante
- les gravats, les matériaux de construction
- les déchets de jardinage, les coupes d'arbres et d'arbustes
- les pneumatiques
- les déchets dangereux (peinture, bidons de solvants, batteries, ...)

Tous les objets, non ramassés car non conformes, devront être retirés par vos soins de la voie publique le soir-même.

Nous vous remercions par avance de votre coopération.

Nathalie CAILLAUD,
Maire